



GUIDE PRATIQUE

CAP/CAP+ Francexport

Tout savoir sur le dispositif étatique pour vos garanties complémentaires à l'export



Notre réponse à votre demande de garantie ne couvre pas complètement votre besoin ?

En tant qu'assuré-crédit vous pouvez demander à tout moment des couvertures complémentaires sur vos clients. Notre offre de garanties additionnelles est évolutive et s'adapte à votre besoin et à vos encours.

Au travers de l'activation d'un dispositif de garanties publiques, Allianz Trade, aux côtés de l'Etat, soutient les exportations des entreprises françaises dans un contexte de montée du risque politique.

Vous bénéficiez d'une garantie primaire ?

CAP vous permet d'obtenir en complément **jusqu'au double de votre garantie primaire accordée.**

Vous ne bénéficiez pas d'une garantie primaire ?

CAP+ vous permet d'obtenir une couverture complémentaire **jusqu'à 500 000 € à l'international.**

SOMMAIRE

- 3 VOS GARANTIES CAP ET CAP+ EN PRATIQUE

- 6 GÉRER VOS GARANTIES CAP ET CAP+ DANS VOTRE ESPACE CLIENT

- 7 GÉRER VOS IMPAYÉS CAP ET CAP+ DANS VOTRE ESPACE CLIENT

- 9 CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF CAP/CAP+ FRANCEXPOT



SÉCURITÉ

Vos créances commerciales sont sécurisées. Vous pouvez travailler sereinement avec vos clients à l'international.

La garantie CAP/CAP+ dure 90 jours : vous pouvez la renouveler et adapter son montant en fonction de votre besoin.



FLEXIBILITÉ

Accessibles sur votre espace client via votre login habituel, les garanties complémentaires suivent un fonctionnement similaire à celui de votre contrat d'assurance-crédit (commandes fermes, délais,...).



SIMPLICITÉ



Vos garanties CAP et CAP+ en pratique

À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

À tous les clients assurés en France ayant :

- un contrat d'assurance-crédit éligible au dispositif
- leur entreprise immatriculée en France métropolitaine (hors Monaco), les DROM, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin.

- 20 % minimum de part française dans les transactions garanties¹ (pour CAP/CAP+ Francexport)

¹ En cas d'impayé à l'export, l'Etat pourra vous demander de justifier que la Part des marchandises vendues ou des prestations effectuées au titre du contrat de vente à l'exportation est d'au moins 20% (plus de détails dans la définition de l'avenant).

CAP ET CAP+ : 2 SOLUTIONS POUR SÉCURISER VOS TRANSACTIONS COMMERCIALES

Le montant des garanties accordées dépend de l'analyse de nos spécialistes en prévention du risque client et notamment de la notation Allianz Trade de votre client.

La garantie CAP : en cas de présence d'une garantie primaire

Suite à un accord partiel sur une nouvelle demande ou à un avis de réduction, vous disposez d'une garantie primaire (agrément supérieur à votre Non-Dénommé contractuel) qui ne suffit pas à couvrir la totalité de vos besoins.

→ Avec la garantie CAP, vous pouvez obtenir en complément jusqu'au double de votre garantie primaire.

Exemple



Vous avez besoin d'une garantie à hauteur de 75 000 € à l'international.

Si vous disposez de 25 000 € de garantie primaire, avec la garantie CAP accordée, vous pouvez la compléter de 50 000 € supplémentaires.

Vous êtes ainsi intégralement couvert.

La garantie CAP+ : en cas d'absence de garantie primaire

Suite à un refus de garantie, à un avis de résiliation sur un client ou si vous travaillez à hauteur de votre Non-Dénommé contractuel, vous ne disposez pas d'une garantie primaire.

→ Avec la garantie CAP+, vous pouvez couvrir jusqu'à 500 000 €.

Exemple



Sur un client basé en Inde, vous avez besoin d'une garantie à hauteur de 530 000 €.

Si vous ne disposez pas d'une garantie primaire, vous pouvez obtenir au maximum une garantie CAP+ de 500 000 €.

Notation Allianz Trade du client : 6

Découvrez le montant maximum de la garantie que vous pouvez obtenir selon la notation Allianz Trade de votre client :

	Montant maximum de la garantie	Notation Allianz Trade
CRÉANCE EXPORT	500 000 €	1 à 6
	250 000 €	7*



* Si votre client a une notation Allianz Trade égale à 8, une couverture pourra lui être accordée en fonction des éléments financiers à disposition de l'Arbitrage.

QUELLE EST LA DURÉE DES GARANTIES CAP ET CAP+ ?

Les garanties CAP et CAP+ sont accordées pour une durée de 90 jours sans tacite reconduction. Elles ne sont pas rétroactives et débutent à la date de l'accord d'Allianz Trade.

ADAPTER VOTRE GARANTIE COMPLÉMENTAIRE À VOTRE ENCOURS COMMERCIAL

Vous pouvez demander la reconduction ou la réduction du montant de votre garantie CAP ou CAP+ dès le lendemain de la période des 90 jours en cours. A tout moment, vous pouvez demander l'augmentation du montant de votre garantie CAP ou CAP+ dans la limite du montant maximum autorisé.

Garantie CAP : que se passe-t-il si votre garantie primaire évolue ?

- **En cas de hausse** de votre garantie primaire, votre garantie CAP pourra immédiatement être augmentée à votre demande pour une nouvelle période de 90 jours.
- **En cas de réduction de votre garantie primaire**, votre garantie CAP sera immédiatement ajustée à ce montant réduit jusqu'à la fin de sa validité.
- **En cas de résiliation de votre garantie primaire**, votre garantie CAP sera résiliée.

Si vous bénéficiez d'un accord de couverture des commandes fermes sur votre garantie primaire, celles-ci s'appliqueront à vos garanties CAP dans les conditions indiquées en page 9 : « Couverture : que se passe-t-il à la fin du dispositif étatique ? ».



Les garanties CAP+ sont non modifiables (sauf en cas de procédure collective/ contentieux, dans ce cas la résiliation est immédiate).

QUEL EST LE PRIX DES GARANTIES CAP ET CAP+ ?

Le prix est calculé en fonction du montant de vos garanties accordées par Allianz Trade.

Le prix est aussi calculé en fonction du pays de votre client (voir p.10 le détail des zones) et du délai de paiement accordé à celui-ci, à indiquer lors de votre demande de garanties sur votre espace client (voir p.9 section Tarification et Facturation).

Tarification pour 90 jours, applicable au 01/01/2025	CAP		CAP+
EXPORT Taux trimestriel pour un délai de paiement de 90 jours	Zone A Catégorie OCDE 0	0,312 %	0,801 %
	Zone B Catégories OCDE 1 à 4	0,366 %	0,885 %
	Zone C Catégories OCDE 5 et 6	0,441 %	1,101 %
	Zone D Catégories OCDE 7	0,600 %	1,263 %

Exemple de prix pour une garantie CAP sur un client en Israël



Vous disposez de 100 000 € de garantie dont 50 000 € de garantie sur votre contrat d'assurance-crédit primaire et de 50 000 € de garantie complémentaire CAP.

Le prix de votre garantie complémentaire est donc de 50 000 (montant CAP) x 0,312 % (taux trimestriel CAP en zone A) = 156 € par trimestre.

Exemple de prix pour une garantie CAP+ avec un délai de paiement accordé à 120 jours sur un client au Chili



Vous disposez de 100 000 € de garantie sur un client basé au Chili.

Le prix de votre garantie complémentaire est donc de 100 000 (montant CAP+) x 0,801 % (taux trimestriel CAP+ en zone A) x 1,2 (90 jours < durée de crédit ≤ 180 jours) = 961 € par trimestre.



Vous recevrez une facture dédiée et le prélèvement de votre prime aura lieu une fois par trimestre calendaire.

Allianz Trade peut diminuer votre garantie. Comment est alors calculée votre prime ?



Par exemple, Allianz Trade réduit votre garantie CAP Israël (taux fixe mensuel : 0,104 %) de 50 000 € à 20 000 € le 2^{ème} mois.

En cas de modification de la garantie en cours de mois, la prime est alors calculée sur la garantie maximum mensuelle.

COMMENT SOUSCRIRE AU DISPOSITIF CAP/CAP+ FRANCEXPRESS ?

Une lettre avenant à votre contrat vous permettant de bénéficier du dispositif a été mise à disposition dans eDoc ou vous a été envoyée par courrier. **Si vous avez déjà activé ce dispositif, vous bénéficiez des nouvelles conditions.**

La facturation se fait uniquement par prélèvement automatique.

Si vous n'utilisez pas ce mode de paiement, il vous faudra remplir une autorisation de prélèvement SEPA.

Votre courtier/mandataire et Accueil et Services sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'activation de vos nouvelles garanties.



Pour demander l'activation du dispositif, remplissez le [formulaire](#) et consultez vos contrats directement dans votre espace client.



Gérer vos garanties CAP et CAP+ dans votre espace client

COMMENT DEMANDER ET GÉRER UNE GARANTIE CAP ET UNE GARANTIE CAP+ ?

Chaque demande de garantie CAP ou CAP+ doit être formulée individuellement pour chacun de vos clients concernés via votre espace client.

Demander une garantie complémentaire CAP ou CAP+

L'accès à votre espace client se fait grâce à un login unique : celui du contrat primaire

The screenshot shows a navigation menu with five items: 'Mes garanties clients', 'La gestion de mes impayés', 'Services Premium', 'La vie de mon contrat', and 'Demande de contrat caution'. Below the menu is a search bar with two options: 'Rechercher un client' and 'Choisir un contrat'. Below that is a section titled 'Liste des contrats' with the instruction 'Veuillez sélectionner l'un des contrats ci-dessous afin de naviguer sur l'application EOLIS:'. A table lists three contracts, with the second one selected, showing 'CAP ETAT' and 'CAP P ETAT'.

Avant de demander votre garantie CAP ou CAP+, vérifiez au préalable votre garantie primaire (montant et type de réponse de l'Arbitrage).

Sélectionnez le numéro de contrat CAP ETAT ou CAP P ETAT en allant sur « Choisir un contrat » en haut de page, à droite.

Dans votre espace client, le contrat avec le libellé CAP ETAT gère vos garanties CAP, et celui avec CAP P ETAT gère vos garanties CAP+, à l'international.

The screenshot shows the 'Demande d'agrément' form. It includes fields for 'Montant' (set to 50000 EUR), 'Délai de paiement' (set to 120 jours), and 'Informations bancaires' (Banque, Pays, N° de compte). There are buttons for 'Retour' and 'Valider'.

Choisissez le menu « Mes garanties clients », « Agréments », « Demande ».

1: Indiquez le montant de la garantie CAP étatique ou de la garantie CAP+ étatique que vous désirez.

À l'export, le délai de paiement utilisé pour la facturation sera par défaut de 90 jours.

2: Si vous souhaitez une garantie CAP ou une garantie CAP+ assortie d'un délai de paiement supérieur (sans dépasser celui prévu à votre contrat), indiquez ici le délai.

Le délai de paiement utilisé pour la tarification et donc appliqué à votre facture client vous sera communiqué dans la réponse à votre demande de garantie.



Si vous oubliez de mentionner le délai de paiement spécifique que vous souhaitez appliquer à vos factures, vous risquez de ne pas être couvert en cas d'impayé.

La garantie CAP ou CAP+ s'arrête automatiquement après 90 jours (pas de tacite reconduction) : il n'est pas nécessaire de la supprimer avant la date d'échéance. Consultez vos garanties qui arrivent à échéance dans la liste des **dernières décisions du contrat CAP ETAT (pour les garanties CAP) ou CAP P ETAT (pour les garanties CAP+)** pour les renouveler.



Gérer vos impayés CAP et CAP+ dans votre espace client

EN CAS D'IMPAYÉ, COMMENT DÉCLENCHER LA DEMANDE DE RECOUVREMENT DANS VOTRE ESPACE CLIENT ?

En cas d'impayé, saisissez votre Déclaration d'Intervention Contentieuse (DIC) selon les mêmes modalités et les mêmes délais que votre contrat primaire **en veillant à préciser que vous bénéficiez d'une garantie CAP ou d'une garantie CAP+ étatique.**

demande d'intervention contentieuse

* Obligatoire Cliquez ici pour l'aide en ligne

vos coordonnées

nom de la personne à contacter	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>
Tél	<input type="text"/>	Référence dans vos livres	<input type="text"/>

Votre débiteur

Nom de la personne à contacter :	<input type="text"/>	Email :	<input type="text"/>
Tél	<input type="text"/>	Fax :	<input type="text"/>
Téléphone portable :	<input type="text"/>		

Détails de votre demande d'intervention contentieuse

Domiciliation bancaire :

Accord de branche dérogatoire aux délais de paiement fixés par la loi LME :

Votre débiteur est-il en procédure collective (Sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire)? Oui: Non:

Créance déjà déclarée au mandataire judiciaire? Joindre le double du bordereau

Créance litigieuse : Oui: Non:

Chèque/ LCR impayé ? Oui: Non:

Réserve de propriété Oui: Non:

Type de garantie :

Facultatif : commentaire (sur 3 lignes maximum)

Agrément Euler Hermes France / Agrément Euler Hermes Crédit France

Non dénommé Agrément Non garanti, motif

Liste des factures

Aucune facture n'est déclarée *

Si vous avez une liste de factures importantes à déclarer dans votre demande d'intervention, cliquez sur le lien « fichier d'aide au formatage » ci-dessous pour mettre en forme cette liste de factures au sein d'un fichier. Une fois ce fichier constitué, le lien « déposer votre fichier de factures » vous permettra de déposer le fichier sous Ecdis

Ajust des pièces jointes et justificatifs

Pour ajouter vos pièces jointes et justificatifs, renseignez le "type de pièce jointe", Cliquez ensuite sur " Parcourir" pour rechercher le fichier correspondant. Une fois le document sélectionné, cliquez sur "Ajout" pour valider l'insertion de votre fichier.

Type de pièce jointe :

Parcourir :

Aucun fichier n'est joint

Sélectionnez votre contrat primaire pour saisir votre DIC.

Cliquez sur le lien « Ajouter un commentaire » pour préciser que vous disposez d'une garantie CAP ou CAP+ et son montant.

Joignez la réponse à votre demande de garantie CAP ou CAP+ (avis reçu sur eDoc).

QUELS SONT LES FRAIS DE RECOUVREMENT EN CAS DE SINISTRE ?

Le barème d'Allianz Trade s'applique à l'ensemble de la créance remise et les frais de recouvrement facturés sont indemnisés sur la part garantie CAP ou CAP+ comme sur la garantie primaire.

Exemple pour CAP/CAP+ Francexport

	Créance impayée	Créance garantie primaire	Garantie CAP/CAP+	Application du barème	Indemnisation des frais de recouvrement (Participation aux Frais)	Restant à votre charge
CAP FRANCEXPOR	100 000 €	30 000 €	30 000 €	5 500 € Frais maximum	2 970 €* 	5 500 € - 2 970 € = 2 530 €
CAP+ FRANCEXPOR	250 000 €	0 €	100 000 €	5 500 € Frais maximum	1 760 €** 	5 500 € - 1 760 € = 3 740 €

* Sur la part garantie primaire Allianz Trade = $5\,500 \times (30\,000/100\,000) \times 90\%$, soit 1 485 €
Sur la part garantie CAP = $5\,500 \times (30\,000/100\,000) \times 90\%$, soit 1 485 € > Soit une participation totale de 2 970 €

** Sur la part garantie CAP+ = $5\,500 \times (100\,000/250\,000) \times 80\%$, soit une participation de 1 760 €





Caractéristiques du dispositif CAP/CAP+ Francexport

Vos garanties à l'international	Garantie complémentaire CAP	Garantie complémentaire CAP+
CIBLE		
A qui s'adresse l'offre ?	Tous les clients assurés par Allianz Trade en France ayant : <ul style="list-style-type: none"> • un contrat d'assurance-crédit (fonctionnant avec des demandes de garantie) éligible au dispositif • leur entreprise immatriculée en France métropolitaine (hors Monaco), les DROM, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin • si vous détenez une entité locale de droit étranger nécessaire à votre activité d'export, contactez votre courtier/mandataire pour savoir si vous êtes éligible. • au moins 20 % des biens/prestations produits sur le territoire français au cours de la période de garantie 	
Sur qui peut porter la garantie ?	Sur vos acheteurs (hors procédure collective) : <ul style="list-style-type: none"> • situés à l'international (voir p.10 la Liste pays) • ayant au minimum 24 mois d'existence (pour CAP+ uniquement) • les conditions de la garantie primaire s'appliquent aux garanties CAP/CAP+ export 	
FONCTIONNEMENT		
Y a-t-il des frais d'enquête et de surveillance ?	Non applicable	Des frais de surveillance s'appliquent selon le barème standard d'Allianz Trade.
Comment fonctionne le recouvrement et l'indemnisation ?	Application du barème de recouvrement de votre contrat primaire	
	Aucune franchise spécifique applicable sur les garanties CAP et CAP+	
	La sinistralité relative au dispositif CAP/CAP+ Francexport n'impacte pas celle de votre contrat primaire.	
	Quotité d'indemnisation identique à votre contrat primaire (maximum 90 % de la créance garantie HT)	Quotité d'indemnisation unique : 80 % de la créance garantie HT
	Limite de décaissement : 5 millions € (sur la durée du dispositif)	Limite de décaissement : 5 millions € (sur la durée du dispositif)
Couverture : que se passe-t-il à la fin du dispositif étatique ?	La couverture porte sur les livraisons effectuées : <ul style="list-style-type: none"> - en cas de garantie octroyée, celles-ci sont couvertes jusqu'à 3 mois après la fin du dispositif. - les commandes fermes du contrat primaire s'appliquent sans limite de temps. 	
Financement	Délégation du droit aux indemnités à votre banque ou factor (mêmes conditions que celles de votre contrat primaire)	
TARIFICATION ET FACTURATION AU 01/01/2025		
Comment est calculée la prime d'assurance ?	Taux mensuel de 0,104 % à 0,200 % appliqué au montant maximum mensuel garanti en fonction de 4 zones de risque définies par la BPI	Taux mensuel de 0,267 % à 0,421 % appliqué au montant maximum mensuel garanti en fonction de 4 zones de risque définies par la BPI
	La tarification varie en fonction du délai de paiement* accordé à votre client : <ul style="list-style-type: none"> - 90 jours < durée de crédit ≤ 180 jours : taux de prime x 1,2 - 180 jours < durée de crédit ≤ 360 jours : taux de prime x 2 * sans dépasser celui stipulé dans les conditions particulières de votre contrat	
Quelles sont les conditions de paiement ?	Facturation trimestrielle sur le montant mensuel maximum garanti, par prélèvement automatique exclusivement. Cette prime n'entre pas dans les clauses spécifiques de vos conditions particulières. Devise acceptée : euro	

LISTE DES 4 ZONES DE RISQUES

Découvrez la liste des pays couverts par Allianz Trade répartis dans les 4 zones définies par la BPI. Les conditions de la garantie primaire s'appliquent aux garanties CAP/CAP+ Francexport.

Les données de ce tableau sont susceptibles d'être modifiées par la BPI.

Zones	Pays couverts	CAP Taux trimestriel*	CAP+ Taux trimestriel*
Zone A	CHILI - CORÉE DU SUD - ISRAËL - LIECHTENSTEIN - MONACO - SINGAPOUR	0,312 %	0,801 %
Zone B	ABU DHABI - AFRIQUE DU SUD - AJMAN - ARABIE SAOUDITE - ARUBA - AZERBAÏDJAN - BAHAMAS - BOTSWANA - BRÉSIL - CHINE (République populaire de) - COLOMBIE - COSTA RICA - DUBAÏ - ÉMIRATS ARABES UNIS - FUJAÏRAH - GUATEMALA - HONG-KONG - ILE MAURICE - INDE - INDONÉSIE - KOWEÏT - MACAO - MALAISIE - MAROC - MEXIQUE - OMAN - PANAMA - PARAGUAY - PÉROU - PHILIPPINES - QATAR - RAS AL KHAIMAH /SHARJAH /UM AL QUAIWAN - RÉPUBLIQUE DOMINICAINE - SERBIE - TAIWAN - THAÏLANDE - TRINIDAD ET TOBAGO - URUGUAY - VIETNAM	0,366 %	0,885 %
Zone C	ALBANIE - ALGÉRIE - ANGOLA - ARMÉNIE - BAHREÏN - BANGLADESH - BENIN - BHOUTAN - BOSNIE HERZÉGOVINE - CAMBODGE - CAMEROUN - CAP VERT - COTE D'IVOIRE - ÉGYPTE - ÉQUATEUR - FIDJI - GÉORGIE - GUYANA - HONDURAS - JAMAÏQUE - JORDANIE - KAZAKHSTAN - KOSOVO - LESOTHO - MACÉDOINE DU NORD - MONTÉNÉGRE - NAMIBIE - NÉPAL - NIGERIA - OUGANDA - OUZBÉKISTAN - PAPOUSIE NOUVELLE GUINÉE - RWANDA - SÉNÉGAL - SWAZILAND - TANZANIE - TIMOR ORIENTAL - TOGO - TURQUIE	0,441 %	1,101 %
Zone D	ANTIGUA ET BARBUDA - ARGENTINE - BIELORUSSIE (pays ouvert sous conditions) - BIRMANIE (MYANMAR) - BOLIVIE - BURKINA FASO - BURUNDI - CONGO - CUBA - DJIBOUTI - EL SALVADOR - ÉTHIOPIE - GABON - GAMBIE - GUINÉE - GUINÉE BISSAU - GUINÉE ÉQUATORIALE - HAÏTI - ILES MALDIVES - IRAK - IRAN - KENYA - KIRGHIZSTAN - LAOS - LIBAN - LIBERIA - LIBYE - MADAGASCAR - MALAWI - MALI - MAURITANIE - MOLDAVIE - MONGOLIE - MOZAMBIQUE - NIGER - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO - RUSSIE (pays ouvert sous conditions) - SIERRA LEONE - SOUDAN - SURINAME - TADJIKISTAN - TCHAD - TERRITOIRES PALESTINIENS - TUNISIE (pays ouvert sous conditions) - TURKMÉNISTAN - UKRAINE - VENEZUELA - ZAMBIE	0,600 %	1,263 %

*Pour une durée de crédit de 90 jours

Bon à savoir

Au titre de la Politique de Financement de l'Export (PFE), le Ghana et le Pakistan sont soumis au régime de suspension temporaire. **Ce qui signifie que l'allocation de couvertures sur ces pays n'est plus possible.** Néanmoins, les garanties dont vous bénéficiez actuellement sur ces pays restent effectives jusqu'à leur date d'expiration.

PLUS D'INFORMATIONS



Contactez votre courtier / mandataire
ou
notre département Accueil et Services
au 01 84 11 50 54
accueiletservices@allianz-trade.com

Document soumis aux dispositions générales et particulières de votre contrat.

Allianz Trade est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes France - RCS Nanterre B 799 339 312 - Sise 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50
 Succursale française d'Euler Hermes SA - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 418
 Siège social : avenue des Arts 56, 1000 Bruxelles, Belgique - Immatriculée au RPM Bruxelles sous le n° 0403 248 596

